



Est-il encore possible de se battre contre un mariage forcée ?

Par **daadou_i_old**, le **23/07/2007** à **11:26**

Bonjour,
Voilà, je me suis mariée en 2004 contre mon gré à un homme. J'ai dit plusieurs fois que je voulais divorcer de cette homme a lui même ainsi qu'a ma famille, résultat : menace de mort par ma famille et frappée par mon mari (ce n'est arrivée qu'une seule fois).
Sachant que je ne peux pas annoncer mon divorce est resté vivre dans la région après cela (je serai harcelé) je voudrais savoir ce qu'il m'arriverai si je quittais mon domicile sans prévenir mon epoux et l'avertir après? (juridiquement parlant) Serais-je en faute? je voudrais aussi savoir si je peux bénéficier d'aides, j'ai tellement de questions à poser concernant ma sécurité.
Merci d'avance pour votre réponse
cordialement